

84
06

**Mémoire Présenté
par TUTE
Du concours d'entrée à l'Institut
Internationale des Assurances de Yaoundé
1974-1975**

LE MARCHÉ D'ASSURANCES AU CAMEROUN

Mémoire présentée
Par

FUTÉ

Au Concours d'Entrée à
l'INSTITUT INTERNATIONAL
DE ASSURANCES
DE YAOUNDE

1974 - 1975

Introduction générale

Autefois, personne ne se sentait dans la nécessité de s'assurer contre quelque risque. Pourtant, les risques ne manquaient pas et il y en avait même de très graves.

C'est qu'à l'époque, les sinistres étaient automatiquement pris en charge par les membres de la famille ou de la communauté.

Avec la colonisation et la naissance des villes modernes, les risques se sont développés considérablement et le noyau familial s'est désintégré sous le coup de l'étranger - la solidarité d'autrefois a donc fait place à l'individualisme.

L'industrie d'assurances fut alors introduite dans les colonies. Mais en Afrique cette industrie restait aréarienne -

Après avoir fait le survol du marché d'assurance dans son état actuel, nous évoquerons l'intervention de l'Etat, d'abord pour protéger les assurés contre la toute puissance des compagnies d'assurance, et ensuite pour faire participer ce secteur à l'effort de développement national.

Première Partie

LE MARCHÉ D'ASSURANCE NATIONAL

Chapitre I

Les sociétés d'assurances en place.

Le marché d'assurance national, nous en doutez, est très peu développé. Pourtant une trentaine de sociétés se le partagent à l'heure actuelle. C'est un marché qui est en fait domine par les sociétés étrangères. Et malgré l'inégalité de celui-ci, les différentes compagnies y trouvent leur compte en réalisant des chiffres d'affaires impressionnants.

§ 1 Statut juridique des sociétés.

On comptait en 1972 28 compagnies d'assurances opérant au Cameroun. A l'exception des Assurances Mutuelle Agricole du Cameroun (AMACAD), les sociétés qui contrôlaient le marché étaient toutes étrangères. Il se posait évidemment le problème de l'utilisation de l'épargne collectée sur le sol national. C'était d'autant plus grave que ces différentes sociétés jouissaient de statuts juridiques étrangers. Un contrôle juridique national n'était pas possible. Dans

ces conditions, les compagnies d'Assurance constituaient des unités économiques non intégrées.

C'est dans ce contexte que les ordonnances 73/14 du 10 Mai 1973 ont été prises. Elles viennent à temps réglementer les organismes d'assurances dans le pays. C'est un effort dans le sens de l'intégration du secteur de l'assurance dans la politique économique d'ensemble de la nation. Ceci traduit un désir manifeste des pouvoirs publics de maîtriser ce secteur d'économie qui en dépit de son état retardataire, a réussi à mobiliser une part importante de l'épargne nationale. Ce désir ne pouvait se réaliser qu'en dotant toutes les compagnies d'assurance opérant sur place, d'un statut juridique camerounais.

Il le fallait bien car, malgré la limitation du marché national, le secteur mobilise une masse d'argent importante que l'on peut apprécier d'une part par rapport au milieu national et d'autre part en dégageant le taux de croissance que connaît le marché d'assurances au Cameroun.

C'est en effet vrai que le marché d'assurances est encore très peu développé au Cameroun. Cependant, on relève avec satisfaction que de 1860 à 1972, ce secteur de l'économie a connu un taux de croissance de 28,60 %.

En effet, les compagnies opérant sur place ont réalisé au cours de la même période des chiffres d'affaires nettement progressifs - Elle ont réalisé en 1972 4 122 millions de francs contre 930 millions en 1860. Ces chiffres ressortent du rapport du Ministère des Finances, contrôle des Assurances. On peut donc affirmer sans risque de se tromper que le marché d'assurance national est en plein essor.

Ces affaires étaient réalisées par des sociétés étrangères. En 1972 sur les 28 compagnies opérant au Cameroun, il y avait 17 compagnies françaises, 4 britanniques, 2 américaines, 1 suisse et une camerounaise. Dans ces conditions, l'hémorragie de l'épargne nationale vers l'étranger était presque inévitable.

On nous pourrera lire sur le rapport

du Ministère des Finances qu'en 1972, sur
4 122 386 224 francs de primes émises,
667 208 105 francs ont été servis pour les
commissions. Ce montant représente 16,20
des primes et cotisations émises.

La domination étrangère en son
sein même est inégalement répartie - Les
sociétés françaises contrôlaient en 1972
83,95 % du marché et recueillaient 3460
millions de primes et cotisations. Les bri-
taniques contrôlaient 6,63 %, 0,12 % par
la Balaise suisse et les compagnies amé-
ricaine 0,15 %. Il ne restait donc plus
que 9,15 % du marché pour la Mutuelle
Agricole.

Cependant, on ne doit pas se laisser
trop influencer par le montant des primes
et des commissions - Les difficultés d'explo-
itation ne manquent pas et dans ce sens
les compagnies d'assurances ont encore
beaucoup à faire.

Chapitre II Les difficultés d'exploitation

Outre les difficultés normales liées à
l'exploitation dans n'importe quel pays

les industries d'assurances ont à affronter les problèmes liés au cadre d'une économie sous-développée. Il s'agit d'affronter le bas niveau de l'économie et le caractère spécifique des habitudes sociales.

§ 1 L'étroitesse du marché et ses perspectives.

Le niveau de l'économie camerounaise est en grande partie responsable de cet état de fait. Le niveau de vie des habitants englobe sa part de responsabilité.

En effet plus de 80% de la population camerounaise est rurale et dispose de revenus assez faibles. C'est ainsi que l'on peut penser, qu'à revenu faible, on n'est nullement tenté d'en consacrer une partie pour souscrire à un contrat d'assurance. Mais l'on peut aussi penser qu'il faudrait plutôt garantir le peu qu'on a, contre les risques éventuels. On peut donc contourner ce problème de revenus, en présentant l'opération d'assurance comme le moindre mal, un mal nécessaire.

Par ailleurs, il n'est pas prouvé que les titulaires de hauts revenus sont plus enthousiastes devant la sécurité qu'offre les Assurances. On constate souvent avec amertume que dans les pays sous-développés, ceux-ci se livrant continuellement à des dépenses de prestige et de démonstration - leur épargne est considérablement réduite à la grande perte de l'industrie d'assurances.

La restriction du marché d'assurance est aussi imputable au manque d'information - le rôle des assurances reste encore flou dans l'esprit de la majeure partie de la population. Cette ignorance est accentuée par le fait que le phénomène de l'assurance est traditionnellement inconnu. Il y a donc nécessité de ~~dép~~ développer, ^{dans les esprits} l'importance de l'assurance. Grâce donc au développement de l'information, l'industrie d'assurances pourra connaître un nouvel essor.

Le travail est encore à faire du

des primes et des indemnités - l'effort doit être fait pour les adapter au cadre d'une économie sous-développée. Les primes sont souvent très élevées par rapport aux revenus des éventuels assurables. On peut donc penser que cet aspect du problème freine le développement, l'assimilation du phénomène de l'assurance.

On retrouve un autre problème dans la limitation des risques assurables. En effet dans le milieu camerounais certains risques classiques sont inconnus. D'autres ne présentent pas un caractère de danger évident, de telle sorte que nous assistons à l'hyper-trophie de certaines branches de l'assurance aux dépens de toutes les autres provoquant ainsi un déséquilibre certain.

Alors que quelques risques traditionnels sont inconcevables au Cameroun et d'une manière générale en Afrique, certains, très évidents et redoutés sont absents de la liste des risques assurables.

À cet égard, nous pouvons citer la sécheresse qui sévit en Afrique et au Nord-Cameroun en particulier. Par le biais de la réassurance, on pourrait faire supporter ses effets par la communauté internationale. On peut aussi mentionner la possibilité d'une assurance contre les dégâts de la tornade qui commet de lourdes pertes ces derniers temps à Yaoundé. Il y a encore la possibilité de développer les assurances - maladie, exploitation des risques agricoles.

Malgré l'existence de ces risques assurés et assurables, seules quelques opérations semblent intéresser le public. Il est vrai que le public sous-informé ignore sinon le phénomène de l'assurance du moins l'existence de certains risques assurables. Mais on peut surtout évoquer le caractère obligatoire de certaines assurances. Le législateur camerounais, à l'instar de ce qui se fait dans beaucoup d'autres pays, a rendu l'assurance - responsabilité des accidents d'automobiles obligatoire. Ainsi le développement de la branche automobile non suivi de celui des autres branches, a créé un préjudice

secteur d'assurance - A titre d'exemple
il y a eu en 1972 pour la branche
automobile 1800 millions de primes
émises sur un total de 4122 millions,
soit alors 44,35 % du marché total. Mal-
heureusement, la même année, les com-
pagnies d'assurances ont ~~be~~ déboursé
1750 millions pour sinistres à charge.
En déduisant du solde obtenu les com-
missions servies, il ne reste plus rien -
c'est donc une branche déficitaire qui
s'hypermorphie au détriment des autres.

Pourtant, la idée de mutualité
impliquant une multitude d'assurés
implique aussi une diversité de risques
assurés. Ceci permet de réaliser la com-
pensation entre les risques qui se réa-
lisent très souvent et ceux qui se réalisent
rarement. Dans ces conditions, une branche
même lourdement déficitaire ne pourra
peser lourdement sur l'exercice et con-
tribuer à rendre le marché chance-
lant. Or ce n'est malheureusement
pas le cas au Cameroun comme le
montre le tableau suivant.

Catégories	Sinistres à charge	Primes acquises	Taux de sinistralité
Vie et capitalisation	62 775 930	50 207 087	126 %
Accident de travail	320 570 808	824 803 737	38,66 %
Automobile	17 48 718 188	17 99 849 211	97,27 %
Incendie	71 416 805	403 839 657	17,32 %
Maritime et transport	325 387 622	354 677 785	91,55 %
Risques divers	239 224 019	566 633 344	42,15 %
	2 769 093 374	4 060 251 071	68,20 %

Source: Rapport du Ministère des Finances.
1972

Ce tableau nous révèle que les branches vie et capitalisation, automobile, maritime et transport sont de mauvaises branches. Mais la branche automobile, du fait de sa non importance chiffrée à 44,34 % pèse beaucoup sur l'exercice. Les bonnes branches telles que "incendie" sont d'importance faible parce qu'elles ne totalisent que 9,72 % du marché national.

Malgré cette inégalité d'importance, l'assurance demeure. Notamment la satisfaction est enregistrée du côté de l'évolution de l'assurance incendie. Dans les villes, les gens ont peur

Conscience du danger qu'une incendie
généralisée représente. Nous ne pou-
vons que souhaiter que cette maladie
d'expansion attaque les autres branches
retardataires dans l'industrie d'assurance
au Cameroun -

L'effort de prospection de son coût doit
être intensifié. L'inertie et la routine
des assureurs face qu'ici constatées doi-
vent être surmontées. Malheureusement
les assureurs préfèrent résister à
l'hypertrophie de quelques branches
en essayant d'indemniser le moins
possible les sinistres et de chercher à
trouper les petits assurés.

Les autres difficultés d'exploitation
semblent s'écarter du marché tant
que tel peut se coller davantage à
la méthode d'exploitation.

§ 2 Difficultés techniques et politiques

A ce niveau les difficultés sont liées
aux revendications techniques nécessaires
à l'exploitation et à la politique in-
séparable qui mène les compagnies d'a-

assurances -

Nous avons déjà constaté qu'il s'agit des compagnies privées étrangères qui dominent le marché national. Nous tenterons de justifier cette situation de fait par deux raisons.

L'absence des compagnies privées nationales est à la fois liée au manque de capitaux et de cadres nationaux. En effet le problème majeur de tous les pays sous-développés est celui de l'absence de capitaux pour la promotion des entreprises. En plus de cette défaillance des capitaux, on retrouve le problème crucial de carence de cadres. À ce titre le rôle de l'Institut International d'Assurances sera déterminant dans la politique de camerounisation des cadres qui se heurte à la carence des cadres.

Une autre difficulté découle de la réputation que les compagnies d'assurance se sont taillée.

Les assureurs ne se donnent pas la peine d'expliquer aux assurés les contrats qu'ils leur font signer. Pourtant les réclamations des assurés sont nombreuses.

est très difficile. Cette pratique dimi-
diminue
l'empêchement de l'assurance, car les assurés
ont souvent l'impression d'être trompés
au contrat.

Par ailleurs, les assureurs sur écar-
tent délibérément certains risques de
champ assurable. Ou alors ils se contentent
souvent d'offrir une indemnisation limi-
tée qui dans ce cas n'a rien à voir
avec la franchise en matière d'assurance.
Et l'on peut justifier l'élimination de
certains risques du domaine de l'assu-
rance, il est cependant difficile d'adou-
ner une raison quelconque à une
indemnisation inadéquate du sinistre?

Il est pourtant clair que l'assuré
qui paie régulièrement les primes
aux échéances convenues, a droit à
un minimum d'égard de la part de
l'assureur. A regret nous constatons
que l'indemnisation est lente et sou-
vent insuffisante. Voilà de quoi éliminer
une bonne partie de la clientèle. Et
peut-être aussi pourquoi le public
se méfie souvent du vol organisé des cou-

paquies d'assurances - Les tribunaux
sont intervenus à plusieurs reprises
pour rétablir les assurés dans leur
droit légitime. C'est un handicap sé-
rieux au développement de l'indus-
trie d'Assurance au Cameroun -

L'INDUSTRIE D'ASSURANCES ET L'ECONO-
MIE CAMEROUNAISE

Il est vrai que l'industrie d'assurance représente encore un secteur retardataire de l'économie. Néanmoins, l'essor qu'elle connaît est encourageant. Il incombe à l'Etat de ne pas la laisser se développer sans s'intégrer à l'économie nationale.

La tâche aurait été réduite si il avait à faire à des compagnies appartenant à des nationaux. Il doit amener les sociétés étrangères à ne plus exporter les capitaux recueillis dans le pays. La tâche est double.

Le contrôle doit d'abord porter sur la régularité des opérations d'exportation. Ensuite l'Etat travaillera à orienter vers les secteurs importants et rémunérateurs, l'épargne qui aura auparavant retenu dans le pays.

Chapitre I. Contrôle technique opéré par l'Etat.

Il s'agit essentiellement du contrôle de ceux qui pratiquent les opérations de réassurance et de ceux qui les présentent au public.

Concrètement, l'état opère un contrôle financier et cela dans l'intérêt des assurés. Il s'agit donc pour lui de vérifier constamment la solvabilité des entreprises, afin de s'assurer qu'elles sont toujours à même de faire face à leurs engagements. C'est dans ce souci, qu'une entreprise qui ne présente pas de garanties de solvabilité certaine, ou celle qui ne présente plus une situation financière équilibrée, ne présentera pas les opérations d'assurance. Cette sanction se traduit par le refus d'adhérer dans le premier cas, son retrait dans l'autre.

En fait ce contrôle étatique s'impose. L'originalité même de la technique d'assurance l'exige. On sait que les assureurs encaissent les primes à la souscription du contrat contre un engagement hypothétique sur tout cas futur. Le risque que courent les assurés, celui d'être exploités est grand. C'est ce qui justifie l'intervention de l'état pour en limiter les conséquences.

§1 Les corps de contrôle

1. La loi sur la licence des techniciens

Il se fait au niveau national et international.

Au niveau de la nation, c'est le Ministère des Finances qui supervise le contrôle. Les Inspecteurs d'Assurances doivent veiller au respect de la réglementation qui régit les compagnies d'assurances - Surtout, ils vérifient que les conditions de solvabilité sont bien remplies. C'est pourquoi on peut dire qu'ils ont une mission délicate, nécessitant des pouvoirs étendus. Ils ont notamment accès à tous les documents relatifs à l'exploitation des sociétés - L'étendue de leur tâche nous amène à regretter leur petit nombre pour une industrie d'assurance abondante.

Au niveau International, la C.I.C. organisme international doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière pratique un contrôle non gracieux négligé. Elle réunit et communique aux services intéressés des Etats signataires, les informations utiles à l'exercice du contrôle des organismes et les opérations d'assurance. Elle fait par ailleurs ou fait faire des études opportunes pour compte commun.

Le rôle de coordination est d'importance, car les filiales des mêmes sociétés se trouvent dans plusieurs pays de la C.I.C.A.

Cependant, l'action de la C.I.C.A. semble n'avoir pas encore abouti à une unification de l'assurance en Afrique ou à l'élargissement du marché africain. La tâche est encore immense. Sans doute, pour la mener à bien, elle aura besoin de dépasser le cadre d'un organisme consultatif dont les avis n'engagent pas automatiquement les Etats signataires.

§ 2 Procédés de Contrôle

Le contrôle s'exerce à la naissance de la société, pendant son existence et lors de sa dissolution.

Aucune société d'assurance ou de réassurance ne peut commencer ses opérations si elle n'a au préalable obtenu l'agrément du Ministère des Finances. Il peut si ce dernier le lui accorder ou de le lui refuser, de le suspendre ou de le révoquer.

Pendant le fonctionnement, ce n'est plus un contrôle préventif. Il permet à l'administration de se rattrapper, de corriger

les erreurs commises lors de l'attribution de la prime. Cette phase est la plus longue, la plus difficile et la plus importante. Ce sont les Inspecteurs d'Assurances qui procèdent au contrôle sur place. En plus, les sociétés soumettent à l'approbation du Ministère des Finances leur politique d'action.

À la dissolution, l'intérêt des assurés doit être protégé. Le Ministère des Finances doit approuver le transfert de portefeuille. Si le transfert n'est pas possible, l'assureur doit primer les autres créanciers.

Au-delà de ce contrôle technique, il y a surtout un contrôle de légalité; il y a un contrôle économique en vue d'intégration de l'industrie d'assurance financièrement dans le processus de développement.

Chapitre II Le Contrôle économique.

Le secteur d'assurance est un secteur économique aussi important que les banques. La masse de l'épargne que mobilisent les assurances est impressionnante. Or ces sommes

deivent pouvoir servir aux agents économiques qui ont un besoin de financement. Mais l'hémorragie de l'épargne nationale vers l'étranger n'est plus à démontrer. Devant cette situation, les autorités ont créé la Caisse Nationale de Réassurance (CNR) qui devait travailler à retourner sur place sinon toute l'épargne, du moins une bonne partie. Très récemment encore, la Société Camerounaise d'Assurance (SOCAR) a été créée. Elle représente un effort pour empêcher les capitaux de sortir du pays.

§ 1. les organismes du contrôle économique

Dans ce cadre, le rôle de la CNR et la SOCAR est déterminant.

Créée par la loi N° 65/LF/10 du 12 Mai 1965, la Caisse Nationale de Réassurance est un organe établissement public à caractère industriel et commercial doté de la personnalité juridique et dotée d'autonomie financière.

La CNR pratique la réassurance obligatoire dans le pays. Cependant, elle

pas le monopole de réassurance. Après la cession légale qui est de 10% des primes émises, les compagnies peuvent se réassurer librement chez qui elles veulent. Mais les 10% des primes émises apportent à la CNR des fonds importants nécessaires à l'Etat.

Cette contribution de la CNR est diminuée par la rétrocession qu'elle fait lorsque aux compagnies étrangères. Souhaitons qu'elle dépasse très prochainement ce rôle d'entremetteuse. Cela ne dépend que des fonds qu'elle aura constitués.

En outre la caisse rassemble pour l'Etat des documents statistiques lui permettant d'avoir une vue d'ensemble sur le marché afin de mieux le contrôler.

La ~~so~~ SOCAR est née le 10 Mai 1973 à l'issue du protocole d'accord entre la République Unie du Cameroun et la République du Niger. C'est une société anonyme d'investissement mixte avec 55% d'intérêts camerounais -

Cette majorité peut permettre de disposer la volonté dans la sou-

Le développement de la SOCAR promet car certaines sociétés lui ont déjà transféré leur portefeuille, ce qui lui a permis d'absorber près de 43% du marché cambodgien. Le tableau suivant nous le montre mieux.

Sociétés actionnaires	Primes émises en chiffre d'affaires.
Le AGF	5 24 738 877
Le GFA	4 89 643 375
La Fortune	86 087 693
La AGF	689 663 347
Mutuelles du Kams	20 320 968
SOCAR	1 760 464 258

Cependant il faut éviter le monopole du marché. La concurrence est en effet nécessaire à la stimulation. Outre cela les capitaux recueillis par la SOCAR pourront permettre à l'Etat de financer de nombreux projets de développement.

En outre, la SOCAR ouvre des perspectives d'emploi pour les cadres. Sa contribution ne doit donc pas être sous-estimée dans la lutte contre le chômage.

La SOCAR est aussi animée d'une volonté de développement économique du pays, car elle se sent plus concernée que les compagnies étrangères. Elle pourra donc mieux prospérer le marché local et étendre les opérations d'assurances à des branches jusqu'alors inexploitées. La SOCAR est, on peut le dire un instrument de développement au moins de l'Etat.

Si les textes juridiques s'emploient à limiter la fuite des capitaux, il convient également d'organiser l'utilisation rationnelle des fruits de cette lutte.

§2 La Représentation des Réserves

La représentation des réserves est impérative en Assurance. Leur sécurité est indispensable. Les réserves doivent être canalisées vers les secteurs économiques qui auront fait l'objet d'un choix judicieux. Le gouvernement a réglementé cette obligation par le décret du 18 décembre 1961.

Les réserves techniques des organismes d'assurance doivent figurer à l'actif et au passif des entreprises en caisse et en banque.

ou des primes à recevoir dans un bref délai, soit par des placements -

Les placements à leur tour pourront être constitués en obligations et titres de l'Etat ou jouissant de sa garantie et notamment en bons et titres d'emprunts émis par le Trésor ou bien,

- En prêts aux communes de l'Etat
 - En immeubles situés sur le territoire camerounais.
 - En parts ou actions des sociétés immobilières à loyer modéré.
 - En valeurs en caisse centrale de coopération économique.
 - En bons d'équipement de la SNI
- ainsi que les autres placements ayant reçu l'accord du Ministre des Finances.

Ce sont des placements sans limitation qui sont dominés par l'idée de sécurité. Les compagnies peuvent néanmoins faire des placements dans d'autres secteurs mais à concurrence de 50% au maximum du total des placements. L'argent des

assurés doit être utilisé avec la grande prudence. Et les autorités de contrôle ont ainsi procédé à un dosage systématique des placements selon ~~le~~ l'étendu de la sécurité qu'offrent les secteurs d'activités économiques.

C'est dans ce cadre que les assurances jouent un rôle économique important. Par ses placements, le secteur de l'assurance fournit à l'économie nationale les capitaux dont elle a besoin.

La utilisation du personnel camerounais, doublée de la politique de camerounisation des cadres font faire à ce secteur un rôle social important.

La structure financière des sociétés en place est enviable. Ce qui est urgent c'est de savoir comment les sociétés utilisent leurs réserves et dans quelles mesure elles participent au financement de notre économie.

Conclusion générale.

Depuis le 19^{ème} siècle, l'industrie d'assurances a connu dans le monde un développement prodigieux. La ~~ma~~ naissance du capitalisme financier lui a donné une allure appréciable.

Les pays sous-développés ne doivent pas rester en marge de ce mouvement. Les efforts sont déjà louables dans ce sens.

La réassurance aussi doit faire son apparition et s'implanter en même temps que les assurances en Afrique. Elle pourra empêcher la sortie des capitaux au profit des compagnies de réassurance étrangères - La C.N.R. joue son rôle dans la limite de ses moyens -

L'exemple de la SOCAR est encourageant. Il s'établira une concurrence d'ailleurs bénéfique entre elle et les autres sociétés. Le Cameroun doit ~~se~~ ment accroître sa part dans la société ~~de~~ l'ensemble étranger avec 45% de

actions apportant sa clientèle, sa gamme de risques garantis et surtout son personnel et son expérience. Rentable au début, cette situation engendra dans l'avenir des problèmes, surtout au niveau de l'emploi. Ce sont donc les futurs textes sur les problèmes à surgir qui seront déterminants pour l'avenir de la société nationale d'assurance. —

Introduction

2

Première Partie

LE MARCHÉ D'ASSURANCE NATIONALE

Chapitre I Les sociétés d'Assurance 3

1/ Statut juridique 3

2/ Les affaires réalisées 5

Chapitre II Les difficultés d'exploitation

1/ L'étroitesse du marché et ses perspectives 7

2/ Difficultés techniques et politique 13

Deuxième partieL'INDUSTRIE D'ASSURANCE ET
L'ECONOMIE CAMEROUNAISEChapitre I Contrôle technique opérée
Par l'Etat 17

1/ Les corps de contrôle 19

2/ Procédés de contrôle 20

Chapitre II Le Contrôle économique 22

1/ Les organismes de contrôle 22

2/ La représentation des réserves 25

Conclusion générale.